

Protocole : Evaluation du parasitisme par coproscopies en porc plein air

Etudier la prévalence du parasitisme en fonction de la catégorie d'animaux et de la saison afin de raisonner les traitements antiparasitaires, contrôler leur efficacité et les adapter.

- **Période de prélèvements** : 4 périodes, au moment des visites vétérinaires (juillet, octobre 2021, janvier, avril 2022)
- **Catégories d'animaux à prélever** :
 - Truies de reproduction (élevages de Jean-Pierre Taté et Jean-Louis Bouvier)
 - Porcelets post sevrage (élevages à déterminer)
 - Porcs charcutiers (élevage de Marianna Mati)
- **Nombre d'animaux à prélever** : 10 minimum
- **Conditions de prélèvements** : notifier quand les animaux ont reçu un vermifuge, lequel et sa posologie le cas échéant.
- **Méthode** : dénombrement des œufs de strongles, trichures, strongyloïdes, ascaris et oocystes de coccidies par la méthode de McMAster.
- **Interprétation** :
 - Un animal est considéré comme positif s'il possède plus de 20 œufs par gramme de fèces d'un parasite donné.
 - Les porcs ne doivent pas avoir reçu de traitement antiparasitaire dans les 8 semaines qui précèdent le traitement pour s'affranchir de ce paramètre, sinon il sera notifié sur la feuille de prélèvements.
 - La prévalence est calculée pour chaque stade et chaque élevage en calculant le pourcentage de porcs positifs sur le nombre de porcs prélevés.
 - Pour les porcs excréant des œufs, le nombre médian d'œufs excrétés est calculé pour chaque stade et chaque élevage.